



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 6 juin 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne la possibilité de construire sur le lot d'une profondeur moyenne de 60.8 mètres alors qu'un lot doit, selon la norme minimale, 75 mètres de profondeur.

Identification du site concerné

La demande concerne le lot 5206474, situé sur le rang des Grenier, dont la propriétaire est Mme Josée Quirion.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 mai 2023

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière